



## Charte de prêt des liseuses électroniques Usagers de la médiathèque

### Je m'engage à :

- Respecter le délai de prêt de 28 jours.
- Restituer la liseuse en l'état
- Rembourser la liseuse en cas de perte, détérioration ou vol : valeur 120 €
- Ne pas ajouter de fichiers ni modifier les contenus – textes et paramètres – initialement fournis
- Effacer les notes éventuelles inscrites pendant la durée du prêt

### Inventaire du matériel prêté :

- Une pochette transparente contenant :
  - 1 Liseuse (modèle Touch Lux 3 'tea' - Decitre) et sa housse
  - 1 Câble USB / cordon d'alimentation
  - 1 Mode d'emploi
  - 1 Liste des ouvrages contenus dans la liseuse

Date de prêt :

Date de retour prévue :

N° de l'emprunteur :

N° de la liseuse :

Nom emprunteur :

Signature emprunteur :

Restitué le :

Signature de l'emprunteur :

Signature du prêteur :

## **Informations complémentaires**

### **Conditions générales**

- Le prêt de liseuses est autorisé aux usagers inscrits à la médiathèque de Fontaine
- Le prêt est soumis à la signature de la charte de prêt, au recto, plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à sa restitution

### **Modalités du prêt**

- Un seul prêt de liseuse par personne ou par famille
- Réservation possible sur une liseuse déjà empruntée
- La durée du prêt est précisée dans la charte
- La prolongation du prêt est possible, si la liseuse n'est pas réservée
- Le retour n'est enregistré qu'après inventaire des éléments fournis, liste au recto

### **Précautions d'utilisation**

- Manipuler l'appareil avec précaution
- Ne pas l'exposer au rayonnement solaire direct
- Ne pas le poser sur une source de chaleur
- Ne pas renverser de liquide dessus
- Ne rien poser sur la vitre de lecture
- Ne pas modifier les contenus fournis avec la liseuse